

Groupe Ecologiste de Paris

Paris, le 30 août 2019

Monsieur David Belliard

Président du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Madame Fatoumata Koné

Vice-Présidente du Groupe Écologiste au Conseil de Paris

Monsieur Michel Cadot

Préfet de Paris

5 rue Leblanc

75015 Paris

Objet : Pour la mise en place d'une politique d'accueil digne des exilé.e.s

Monsieur le Préfet,

Ce mercredi 28 août, les services préfectoraux de la région et de la ville ont procédé à une nouvelle évacuation d'un campement constitué de familles exilé.e.s qui s'étaient installées dans le Parc de la Villette (19^e) pour alerter sur leurs conditions indignes de vie à Paris. Parmi elles, une centaine d'enfants, dont une trentaine âgés de moins de trois ans, ainsi qu'une dizaine de femmes enceintes dont deux ont accouché le jour de l'opération d'évacuation. En juillet déjà, l'association Utopia 56, qui organise l'hébergement solidaire chez les habitants, avait décidé d'installer un campement d'exilé.e.s sur le boulevard Macdonald (19^e) afin d'alerter sur la non prise en charge de ces familles par les services de l'État.

Cette situation n'est hélas pas nouvelle. Depuis le début de l'année, ce sont plus de 15 000 personnes évacuées sur des campements de rues par vos services et plus de 70 000 depuis le début de la crise de l'accueil en 2015. Ces personnes relèvent de différents statuts, du cas extrême du réfugié statutaire à des personnes en transit sans papiers. Cela témoigne de la saturation de l'ensemble des dispositifs nationaux et de la nécessité de mettre en place un plan d'accueil des exilé.e.s, coordonné entre les villes, les régions et l'État, prenant en compte toutes les étapes de la demande d'asile et les formes de situations (mineurs isolés, familles, célibataires) comme cela a été fait en Allemagne. Les écologistes le réclament depuis le début de la crise de l'accueil des exilé.e.s.

Nous demandons donc à l'État la mise en place d'une politique digne d'accueil et d'accompagnement des exilé.e.s incluant :

- l'expertise du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de créer un campement humanitaire pour organiser cet accueil. Un tel campement viserait à répondre à la situation d'urgence humanitaire dans laquelle se trouve les personnes exilées sur notre territoire : il pourrait être géré par une ou plusieurs associations disposant des

- compétences nécessaires, et s'intégrerait au renforcement des autres structures d'accueil existantes ;
- le renforcement et la création de structures d'hébergement dignes et pérennes sur l'ensemble du territoire national, disposant de tous les services (sanitaires, médicaux, sociaux, accès aux droits, aide juridique, scolarisation...) à l'image du centre d'hébergement d'Ivry-sur-Seine ;
 - l'ouverture de nouvelles places de CADA (Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile) pour faciliter la fluidité du dispositif d'accueil ;
 - la prise en charge inconditionnelle des mineurs non accompagnés comme l'exige la convention internationale des droits de l'enfant, et leur scolarisation rapide.

Nous demandons par ailleurs à la Ville :

- de multiplier les centres d'accueil de jour, les centres d'hébergement d'urgence et de longue durée sur son territoire, pour permettre aux personnes d'accéder aux besoins essentiels (se doucher, manger, se reposer, laver son linge, accès au droit et à l'éducation) ;
- d'augmenter le volume des distributions alimentaires sur les campements de rue, où leur insuffisance est trop souvent génératrice de rixes ;
- de protéger tous les jeunes non accompagnés en favorisant simultanément leur mise à l'abri et leur scolarisation ;
- d'interpeller le Parlement européen pour mettre fin au fonctionnement actuel du règlement Dublin III, et permettre à la fois une protection effective des personnes et une politique européenne équitable, où chaque État-membre accueille les exilé.es de façon planifiée et concertée.

Nous avons assisté à l'opération de mise à l'abri de mercredi qui s'est bien déroulée. Nous saluons la proposition d'hébergement d'un mois sans condition faite aux familles sur place, il s'agit d'un geste d'apaisement qui toutefois demeure insuffisant. Si nous souhaitons mettre fin au phénomène de campements de rue et sortir de cette crise permanente de l'accueil des exilé.e.s, il est indispensable d'organiser cet accueil.

Nous restons disponibles pour échanger sur un meilleur dispositif d'accueil et vous prions d'agréer l'expression de notre considération distinguée.

